

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yves BARREAU, Maire.

Étaient présents : M. BARREAU Yves - M. MORAND Joël - Mme PARISE Chantal – M. GENGEMBRE Loïc – Mme CAUSSEQUE Virginie – M. PION Jean-Claude – Mme SCHLAUDER Raymonde – M. VIGNAUD Bruno – Mme ARNAUD Angélique – M. NARBATÉ Damien – Mme ECRIVAIN AUBIN Pauline – Mme TAILLET Michèle – M. CARON Johnny -.

Étaient absents excusés : M. JAGOU Mickael – Mme BOUCHEREAU-BOISSON Séverine

Procurations : M. JAGOU Mickael à Mme CAUSSEQUE Virginie - Mme BOUCHEREAU-BOISSON Séverine à M CARON Johnny.

Date de convocation : 15 mars 2021

Secrétaire de séance : Mme PARISE Chantal

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Madame PARISE Chantal, secrétaire de séance. Accord unanime.

II) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021 :

Monsieur CARON Johnny informe le conseil municipal que Mme BOUCHEREAU-BOISSON Séverine et lui-même ne prennent pas part au vote. Le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des votants.

III) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

M. Le Maire propose d'approuver les comptes de gestion 2020 présentés par les Trésoriers de Soulac-sur-mer et Pauillac. Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs 2020 de la commune :

* DCA/22/03/2021/01 Approbation du compte de gestion 2020 Camping – Majorité (2 abstentions : M. CARON J. et Mme BOUCHEREAU-BOISSON S.)

* DCO/22/03/2021/02 Approbation du compte de gestion 2020 Commune – Majorité (2 abstentions : M. CARON J. et Mme BOUCHEREAU-BOISSON S.)

* DEA/22/03/2021/03 Approbation du compte de gestion 2020 Service de l'eau – Majorité (2 abstentions : M. CARON J. et Mme BOUCHEREAU-BOISSON S.)

* DFO/22/03/2021/04 Approbation du compte de gestion 2020 Sylviculture - Majorité (2 abstentions : M. CARON J. et Mme BOUCHEREAU-BOISSON S.)

* DSP/22/03/2021/05 Approbation du compte de gestion 2020 S.P.A.N.C - Majorité (2 abstentions : M. CARON J. et Mme BOUCHEREAU-BOISSON S.)

* DTS/22/03/2021/06 Approbation du compte de gestion 2020 Transport scolaire - Majorité (2 abstentions : M. CARON J. et Mme BOUCHEREAU-BOISSON S.)

IV) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

M. Yves BARREAU présente les comptes administratifs 2020. Il passe la parole à M. Jean-Claude PION, doyen de l'assemblée qui présente les résultats et fait procéder aux votes de chacun des comptes administratifs 2020.

Tous les comptes administratifs ont été votés à la majorité (2 abstentions : M. CARON J. et Mme BOUCHEREAU-BOISSON S.)

CAMPING : DCA/22/03/2021/07

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit |
| Résultats reportés | 7825.36 € | | | 25248.93 € | 7825.36 € | 25248.93 € |
| Opérations de l'exercice | 26322.75 € | 50410.47 € | 337226.25 € | 467008.06 € | 363549.00 € | 517418.53 € |
| TOTAUX | 34148.11 € | 50410.47 € | 337226.25 € | 492256.99 € | 371374.36 € | 542667.46 € |
| Résultats de clôture | | 16262.36 € | | 155030.74 € | | 171293.10 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 34148.11 € | 50410.47 € | 337226.25 € | 492256.99 € | 371374.36 € | 542667.46 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 16262.36 € | | 155030.74 € | | 171293.10 € |

COMMUNE : DCO/22/03/2021/08

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit |
| Résultats reportés | | 22717.34 € | | 255563.09 € | | 278280.43 € |
| Opérations de l'exercice | 48517.51 € | 55380.17 € | 812973.97 € | 746798.23 € | 861491.48 € | 802178.40 € |
| TOTAUX | 48517.51 € | 78097.51 € | 812973.97 € | 1002361.32 € | 861491.48 € | 1080458.83 € |
| Résultats de clôture | | 29580.00 € | | 189387.35 € | | 218967.35 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 48517.51 € | 78097.51 € | 812973.97 € | 1002361.32 € | 861491.48 € | 1080458.83 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 29580.00 € | | 189387.35 € | | 218967.35 € |

SYLVICULTURE : DCO/22/03/2021/09

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit |
| Résultats reportés | | 2382.88 € | | 9228.29 € | | 11611.17 € |
| Opérations de l'exercice | 7292.16 € | 22250.00 € | 63649.26 € | 56831.96 € | 70941.42 € | 79081.96 € |
| TOTAUX | 7292.16 € | 24632.88 € | 63649.26 € | 66060.25 € | 70941.42 € | 90693.13 € |
| Résultats de clôture | | 17340.72 € | | 2410.99 € | | 19751.71 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 7292.16 € | 24632.88 € | 63649.26 € | 66060.25 € | 70941.42 € | 90693.13 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 17340.72 € | | 2410.99 € | | 19751.71 € |

TRANSPORT SCOLAIRE : DCO/22/03/2021/09

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit |
| Résultats reportés | | 4230.00 € | | 1 948.92 € | | 6 178.92 € |
| Opérations de l'exercice | 0.00 € | 2000.00 € | 15247.21 € | 18660.25 € | 15247.21 € | 20 660.25 € |
| TOTAUX | 0.00 € | 6230.00 € | 15247.21 € | 20609.17 € | 15247.21€ | 26 839.17 € |
| Résultats de clôture | | 6230.00 € | | 5361.96 € | | 11 591.96 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 0.00 € | 6230.00 € | 15247.21 € | 20609.17 € | 15247.21 € | 26 839.17 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 6230.00 € | | 5361.96 € | | 11591.96 € |

SPANC : DCO/22/03/2021/09

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit |
| Résultats reportés | | | | 8 787.81 € | | 8 787.81 € |
| Opérations de l'exercice | 0.00 | 0.00 | 594.00 € | 4 178.20 € | 594.00 € | 4 178.20 € |
| TOTAUX | 0.00 | 0.00 | 594.00 € | 12 966.01 € | 594.00 € | 12 966.01 € |
| Résultats de clôture | | | | 12 372.01 € | | 12 372.01 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 0.00 | 0.00 | 594.00 € | 12 966.01 € | 594.00 € | 12 966.01 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 0.00 | | 12 372.01 € | | 12 372.01 € |

SERVICE DE L'EAU : DEA/22/03/2021/10

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit |
| Résultats reportés | 84970.50 € | | | 12026.95 € | 84970.50 € | 12026.95 € |
| Opérations de l'exercice | 37041.57 € | 133961.64 € | 53366.17 € | 60648.27 € | 90407.74 € | 194609.91 € |
| TOTAUX | 122012.07 € | 133961.64 € | 53366.17 € | 72675.22 € | 175378.24 € | 206636.86 € |
| Résultats de clôture | | 11949.57 € | | 19309.05 € | | 31258.62 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 122012.07 € | 133961.64 € | 53366.17 € | 72675.22 € | 175378.24 € | 206636.86 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 11949.57 € | | 19309.05 € | | 31258.62 € |

V) CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS AU PIN-SEC : DCA/22/03/2021/11

En raison d'une demande croissante de camping-caristes et afin de faire évoluer le camping, il est demandé au conseil municipal l'autorisation pour la création d'une aire de camping-cars et autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la commune à créer une aire de camping-cars sur l'emprise du camping et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions s'y afférent.

VI) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

- Décision D-7.5.1-2021-01 / Demande de subvention au titre de la dotation du soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes.
- Décision D-7.5.1-2021-02 / Demande de subvention au titre de la dotation du soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation énergétique du bâtiment « le Paradou »
- Décision D-7.5.1-2021-03 et D-7.5.1-2021-05 Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux année 2021 (DETR) pour le remplacement d'une canalisation d'eau potable sur la RD3
- Décision D-7.5.1-2021-04 Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux année 2021 (DETR) pour le remplacement d'une canalisation d'eau potable sur la route de la Gare.
- Signature devis de POSEO pour la pose d'un débitmètre à Saint-Isidore afin de finaliser la sectorisation
- Signature devis PARALLELE 45 pour un relevé topographique et détection des réseaux – projet de remplacement et renforcement de canalisations d'eau potable.
- Arrêté n°A/2021/13 du 22/01/2021 concernant la nomination des conseillers techniques pour la DFCI
- Signature du Bail pour le Paradou avec Mr ARDILLEY William
- Signature du Bail pour le Vival avec Mme AUBIN Véronique

VII) TOUR DE TABLE :

Johny CARON : Le bénéfice du camping reversé à la commune pour diminuer le montant de l'impôt est une pratique acceptée, mais dite irrégulière. Cela ne l'est pas. Où est donc l'irrégularité ? C'est dommage d'avoir payé 30000 € d'impôt sur le bénéfice.

D'accord sur le transfert des frais de personnel.

Yves BARREAU : Le transfert de poste de Nadine ATAMIAN sur le budget camping n'est pas possible car elle a également une activité sur le budget principal commune. Par contre un reversement de son salaire chargé du camping vers la commune est possible. La commune peut également solliciter un reversement des charges de gestion du camping en pourcentage sur le chiffre d'affaires. En ce qui concerne l'irrégularité des années précédentes, cela a peut-être été une tolérance. Le conseiller local des collectivités nous a toutefois invité à respecter la réglementation fiscale. M CARON a été invité à se rapprocher des services fiscaux au cas où cette réponse ne le satisfaisait pas.

Johny CARON : Regrette que l'Etat cherche à grignoter sur les communes.

Yves BARREAU : apporte des informations complémentaires

- Adhésion à la certification de bois pour un meilleur prix à la vente
- Le Flamand : La situation est actuellement bloquée en raison de l'arrêté Préfectoral de 2003. D'après le liquidateur, rien ne sera fait avant fin 2021 voire 2022.
- DASEN : l'école à Naujac-sur-mer reste sur 4 jours.
- Le Maire de Lesparre-Médoc a sollicité Naujac-sur-mer pour la création de postes d'agents de Police Municipale (également sur les communes de Gaillan-Médoc,). La commune ne répondra pas à cette sollicitation car la charge de personnels sur le budget de fonctionnement est déjà à 59% et cela est beaucoup trop.
- Malgré une modification de la limitation de vitesse dans le bourg et la mise en place de passages piétons, les usagers roulent toujours aussi vite et d'autres mesures seront à envisager. Il en va de la sécurité de tous. Malheureusement, il en est de même sur les autres axes.
- Le camping est sollicité par plusieurs groupes de tourisme dont Trigano pour une reprise de gestion. Conformément à la volonté d'une majorité de Naujacaïses et Naujacaïs, le camping restera en gestion communale.

Chantal PARISE : Présente le projet « mieux vivre ensemble ». Monsieur Gregory MARTIN en présence de Cédric NARBATE, président du football club, nous ont présenté ce projet le 5 mars. La situation sanitaire recule sa mise en place. Une convention sera établie et actée en Conseil municipal. Coût pour la commune 0 €.

Le Petit Naujacaïs va bientôt sortir. Sur l'agenda, deux nettoyages de la plage pour les 11 avril et 12 juin avec la présence de Surfrider et du Dolphin club.

Une autre entreprise a établi un devis pour le futur city-stade. Une rencontre sera prévue avec élu(e)s, associations sportives et parents.

Yves BARREAU fait un compte rendu du rôle de la CDC ; qu'est-ce qu'il s'y passe ?

Le vote du budget a eu lieu au dernier conseil communautaire, il comprend notamment :

- le financement pour la formation des élus communautaires
- le budget de la CDC, Médoc Atlantique, c'est 34 millions d'Euros pour 2020
- il apporte des aides à des manifestations
- les taux d'imposition restent inchangés .
- SDIS : 67000 € de plus pour la vérification des bouches d'incendie
- travaux de voirie pour 1300 000 € dont 800 000 € pour la rue de la gravière
- travaux pour la stabilisation de la dune du Pin Sec pour 42 000 €
- Biométrie, faune, flore sur le littoral de Grayan à Naujac-sur-mer soit 63 000 €
- GEMAPI pour la lutte contre l'érosion 98 000 € dont 55 000 € pour le Pin Sec sur la période 2021/2025. Nous y serons attentifs aux travaux réalisés par l'ONF. Le retrait de côte est de 2 à 3 mètres par an, voire 25 mètres lors des tempêtes. Celui-ci est très surveillé. Naujac-sur-mer a peu d'urbanisation ce qui n'est pas le cas d'autres communes. Nous devons tous être attentifs aux personnes qui montent sur les dunes, des barrières de Gironde seront posées.
- Pour l'enfance et la jeunesse la CDC gère le RAM (relais d'Assistantes maternelles) et projette l'ouverture d'un LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents) dans les locaux d'activités du RAM.

Autres informations :

- En ce moment 4 recours en gracieux sur permis de construire pourtant conformes au PLU et au contrôle de légalité
- La machine à pain a été installée après accord entre le VIVAL et M. LEBATARD. Le pain est artisanal et provient du Fournil Médocain de Gaillan ou du SPAR d'Hourtin.
- J'ai reçu Madame Catherine Libert pour l'autorisation d'un article sur le Petit Naujacais. Elle a tenu à rendre l'écharpe et la médaille de la commune que possédait son père, Gérard DCD ainsi qu'une lettre. Ce courrier fait état de reproches au Maire, au Conseil Municipal et aux agents de la commune. Ce courrier est mis à la disposition des Elus.

J. CARON s'étonne que nous n'ayons pas fait une minute de silence.

Réponses au sujet du Paradou :

L'état des lieux a révélé de nombreux travaux de réhabilitation.

- le toit a été refait
- le bail commercial a été signé. Deux ans de loyers ont été payés d'avance (24 000 €) pour couvrir les travaux de toiture. Le locataire s'engage à continuer les travaux notamment celui de l'avant-toit.
- Un seul chalet n'est pas encore loué. Son état général, nécessitera peut être une baisse du Loyer.
- Une réunion avec tous les commerçants est prévue avant la saison.

La séance est levée à 19 heures 50.

Les Conseillers,

Le Maire,